

2023

RAPPORT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



SOMMAIRE

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

- 4 LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
- 5 AUTRES AJUSTEMENTS
- 5 LA REPRISE DES RÉSULTATS 2022
- 6 LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

BUDGET EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

- 8 ENFANCE ET FAMILLE
- 8 COHÉSION SOCIALE
- 9 SANTÉ PUBLIQUE
- 9 PERSONNES ÂGÉES
- 10 PERSONNES HANDICAPÉES

BUDGET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT, DU TOURISME, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA MONTAGNE, DE LA FORÊT ET DE L'AGRICULTURE

- 11 AGRICULTURE
- 11 EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION
- 12 ATTRACTIVITÉ ET TOURISME
- 12 MONTAGNE
- 13 EAU
- 13 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

BUDGET EN FAVEUR DES MOBILITÉS, DE L'HABITAT, DE L'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES ET DU NUMÉRIQUE

- 14 ROUTES
- 15 TRANSPORTS
- 15 LOGEMENT
- 16 AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
- 16 SOLIDARITÉ TERRITORIALE

BUDGET EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

- 17 ÉDUCATION
- 17 JEUNESSE ET SPORTS

BUDGET EN FAVEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- 18 CULTURE ET CITOYENNETÉ
- 18 COOPÉRATION INTERNATIONALE

BUDGET EN FAVEUR DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

- 19 SÉCURITÉ
- 19 RESSOURCES HUMAINES
- 20 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 20 BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Le budget supplémentaire (BS) vise à intégrer les résultats de l'exercice 2022 comprenant :

- les dépenses et recettes engagées, non réalisées en 2022 et donc reportées sur l'exercice 2023.

- l'affectation de l'excédent global de clôture du compte administratif 2022.

Cet excédent est consacré :

- au financement des reports de dépenses non couverts par des recettes reportées et de dépenses nouvelles.

- à la réduction du recours à l'emprunt.

Le BS 2023 permet aussi de procéder en dépenses et en recettes à des ajustements des inscriptions prévisionnelles du budget primitif tant en fonctionnement qu'en investissement.

LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Les propositions d'ajustements de crédits pour le budget supplémentaire 2023 conduisent à la situation suivante :

■ **Une forte hausse des recettes de fonctionnement de + 49,27 M€** liée quasi exclusivement à l'ajustement de nos recettes « fiscales » (fractions de TVA compensatoires, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)) au regard des notifications reçues au 1^{er} trimestre (détail en annexe). La notification prévisionnelle concernant la fraction de TVA compensatoire de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) permet d'augmenter notre prévision de 31,69 M€. La notification prévisionnelle concernant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) permet d'augmenter notre prévision de 8,54 M€. Le montant au titre du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est lui aussi revu à la hausse (+ 3,25 M€) en fonction des derniers éléments connus et en lien avec l'augmentation de notre prélèvement (+ 5 M€).

■ **Une légère diminution des recettes d'investissement de - 2,63 M€** qui résulte directement de la forte baisse des recettes de la politique aménagement numérique (- 7,16 M€) en raison de la modification des modalités de participation de la Région au financement du réseau.

■ **Des dépenses de fonctionnement qui évoluent de + 13,46 M€.** La hausse de la politique éducation (+ 2,73 M€) traduit l'augmentation du coût de l'énergie et ses effets sur les moyens des collèges. Cette politique est aussi impactée par le contexte inflationniste qui touche le coût des denrées alimentaires. La hausse des dépenses de la politique transports (+ 2,10 M€) prend en compte l'augmentation du nombre d'élèves handicapés et l'impact du coût du carburant dans le prix facturé par les transporteurs.

■ **Des dépenses d'investissement supplémentaires à hauteur de 11,68 M€.** La hausse de la politique routes (+ 17,69 M€) est marquée par une importante programmation de travaux de conservation du patrimoine (modernisation du réseau, ouvrages d'art et chaussées) et de sécurisation (risques naturels et pistes cyclables). La politique culture (+ 3,48 M€) renforce son soutien à ses partenaires et porte des avancées importantes sur plusieurs projets tels que la requalification des jardins du Musée dauphinois. Le Département confirme son implication auprès de ses partenaires (+ 3,91 M€ d'aides aux communes). Les prévisions de la politique eau (+ 2,57 M€) sont, elles, ajustées pour permettre le versement d'aides notamment aux syndicats chargés de la mise en œuvre de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

AUTRES AJUSTEMENTS

Montant des dépréciations pour 2023

La délibération n°2017 DM2 F 34 11 du 20 octobre 2017 a défini les cadences de dépréciation des subventions d'équipement versées dans le cadre des délégations de service public (DSP). Actuellement trois DSP signées par le Département sont concernées : l'aéroport, l'aménagement numérique et le chemin de fer de La Mure.

Le montant des dépréciations au titre de 2023 se compose de la manière suivante :

DSP	Budget	Montant de la dépréciation 2023
Aéroport	Principal	966 712,00
Chemin de fer de la Mure	Principal	961 026,00
Aménagement numérique	Annexe	419 874,00

Taxe d'aménagement

La loi du 18 juillet 1985 a confié la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) aux départements en lui affectant le produit de la taxe. La loi de finances rectificative du 29 décembre 2010, instaure la taxe d'aménagement (TA) qui a été mise en application à compter du 1^{er} mars 2012. Elle succède à la taxe locale d'équipement et remplace d'autres taxes, dont la taxe départementale sur les ENS (TDENS).

De 2012 à 2016 la TA a cohabité avec les derniers versements au titre de la TDENS.

Si depuis 2017 le Département ne perçoit plus de recettes liées à la TDENS, l'ensemble des ressources encaissées à ce titre n'a, pour autant, pas été totalement employé.

Ce BS est l'occasion d'intégrer le solde du compte d'emploi de la TDENS à celui de la TA afin d'en uniformiser les gestions et les suivis.

LA REPRISE DES RÉSULTATS 2022

Le compte administratif 2022 consolidé (budget principal + budgets annexes), fait apparaître un résultat final de **+ 82 517 504,73 €** :

■ budget principal : 67 229 963,33 €

■ budgets annexes : 15 287 541,40 €.

Le projet de budget consolidé pour le BS 2023 s'élève à **169 054 551,43 €** en dépenses et recettes et se décompose comme suit :

	Budget principal	Boutiques musées	Laboratoire vétérinaire	Cuisine centrale	Aménagement numérique	Total
DÉPENSES	160 490 281,79	124 118,70	66 976,69	2 033 929,16	6 339 245,09	169 054 551,43
<i>Investissement</i>	110 996 509,96	0,00	0,00	359 603,08	5 831 680,69	117 187 793,73
Reports	76 364 891,48				1 976 763,72	78 341 655,20
Déficit d'investissement	27 163 409,83					27 163 409,83
Propositions nouvelles	7 468 208,65	0,00		359 603,08	3 854 916,97	11 682 728,70
<i>Fonctionnement</i>	49 493 771,83	124 118,70	66 976,69	1 674 326,08	507 564,40	51 866 757,70
Reports	36 281 628,43	74 132,09	65 317,97	121 408,66	142 920,89	36 685 408,04
Déficit de fonctionnement					364 643,51	364 643,51
Propositions nouvelles	13 212 143,40	49 986,61	1 658,72	1 552 917,42		14 816 706,15
RECETTES	160 490 281,79	124 118,70	66 976,69	2 033 929,16	6 339 245,09	169 054 551,43
<i>Investissement</i>	73 391 452,28	0,00	0,00	359 603,08	6 360 741,69	80 111 797,05
Reports	12 369 155,79				8 000 000,00	20 369 155,79
Excédent de fonctionnement capitalisé	156 659 145,52					156 659 145,52
Excédent d'investissement reporté				359 603,08	9 360 741,69	9 720 344,77
Propositions nouvelles	-95 636 849,03				-11 000 000,00	-106 636 849,03
<i>Fonctionnement</i>	87 098 829,51	124 118,70	66 976,69	1 674 326,08	-21 496,60	88 942 754,38
Reports	4 465 212,12					4 465 212,12
Excédent de fonctionnement reporté	33 546 379,64	124 118,70	65 976,69	122 288,08		33 858 763,11
Propositions nouvelles	49 087 237,75	0,00	1 000,00	1 552 038,00	-21 496,60	50 618 779,15

LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

■ Par chapitre

Balance générale consolidée du Département de l'Isère - Opérations réelles et mixtes

Imputation	Libellé	BP 2023	BS 2023		
			Reports	Propositions nouvelles	Total
DÉPENSES					
Investissement		420 823 334,28	78 341 655,20	38 846 138,53	117 187 793,73
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	27 163 409,83	27 163 409,83
018	Revenu de solidarité active (investissement)	150 000,00	169 300,00	0,00	169 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 997 433,00	0,00	-17 493 413,03	-17 493 413,03
20	Immobilisations incorporelles	15 310 900,00	7 386 902,17	1 832 824,00	9 221 726,17
204	Subventions d'équipement versées	108 166 125,34	33 874 510,13	8 134 876,23	42 009 186,39
21	Immobilisations corporelles	23 067 732,64	18 237 817,97	1 065 529,45	17 303 347,42
23	Immobilisations en cours	164 936 043,30	19 505 823,60	17 477 112,06	36 983 036,65
27	Autres immobilisations financières	21 175 100,00	1 079 438,85	-69 000,00	1 023 438,85
458110	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat enfouissement réseaux orange RDS19	0,00	0,00	108 000,00	108 000,00
458111	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat joints de chaussée SNCF pont commune de Villedieu d'Arthon	0,00	0,00	204 000,00	204 000,00
458112	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat joints de chaussée SNCF pont commune de Grenay	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00
458114	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat PN27 travaux assainissement	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
458115	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat passerelle de la VV63	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
458116	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat trottoirs de la VV63	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
45816	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat (conduite eau potable Oiselet)	0,00	762,48	0,00	762,48
45818	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat Etudes via Rhône entre Vertrieu et St-Sorlin-en-Bugey	0,00	63 000,00	0,00	63 000,00
45819	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat jalonnement ZA sur RD communes SMVIC	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
Fonctionnement		1 208 043 209,00	36 685 408,04	15 181 349,66	51 866 757,70
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	364 643,51	364 643,51
011	Charges à caractère général	91 782 745,00	11 082 869,77	5 400 968,00	16 483 437,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	238 258 735,00	3 735,73	0,00	3 735,73
014	Atténuations de produits	38 891 572,00	1 425 437,07	4 500 000,00	5 925 437,07
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	152 495 107,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active (fonctionnement)	149 250 104,00	2 357 640,03	0,00	2 357 640,03
65 hors 657	Autres charges de gestion courante	492 630 502,00	2 045 055,46	4 028 470,75	6 673 526,21
657	Autres charges de gestion courante	35 139 085,00	18 536 444,93	854 777,40	19 394 222,33
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	861 865,00	2 112,00	0,00	2 112,00
66	Charges financières	5 716 300,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	956 200,00	628 613,05	12 150,00	641 063,05
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 020 984,00	0,00	20 740,00	20 740,00
TOTAL DÉPENSES		1 628 866 543,28	115 027 063,24	54 027 488,19	169 054 551,43
RECETTES					
Investissement		271 131 100,28	20 369 155,79	59 742 641,26	80 111 797,05
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	9 720 344,77	9 720 344,77
024	Produit des cessions d'immobilisation	3 475 000,00	0,00	925 673,00	925 673,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 030 000,00	0,00	156 659 145,52	156 659 145,52
13	Subventions d'investissement	43 724 034,28	12 303 055,79	12 177 487,00	24 480 542,79
16	Emprunts et dettes assimilées	182 575 663,00	8 000 000,00	-124 000 000,00	-116 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	10 703,00	10 703,00
23	Immobilisations en cours	25 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
27	Autres immobilisations financières	14 300 403,00	0,00	3 764 287,97	3 764 287,97
458211	Rec. pour opérations d'invest. sous mandat joints de chaussée SNCF pont commune de Villedieu d'Arthon	0,00	0,00	204 000,00	204 000,00
458212	Rec. pour opérations d'invest. sous mandat joints de chaussée SNCF pont commune de Grenay	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00
458215	Rec. pour opérations d'invest. sous mandat passerelle de la VV63	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
45828	Opérations sous mandat (recettes) opé	0,00	44 100,00	0,00	44 100,00
45829	Opérations sous mandat (recettes) opé	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
Fonctionnement		1 357 735 443,00	4 465 212,12	84 477 542,26	88 942 754,38
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	33 858 763,11	33 858 763,11
013	Atténuations de charges	450 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	52 634 126,00	0,00	400 000,00	400 000,00
017	Revenu de solidarité active (fonctionnement)	1 300 000,00	1 470 967,52	0,00	1 470 967,52
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	17 867 704,00	481 330,00	253 883,00	735 213,00
73	Impôts et taxes	364 617 557,00	0,00	85 996 746,00	85 996 746,00
731	Fiscalité locale	829 565 196,00	0,00	-42 377 535,00	-42 377 535,00
74	Dotations et participations	268 526 587,00	2 510 112,60	5 434 210,00	7 944 322,60
75	Autres produits de gestion courante	19 533 785,00	2 802,00	882 971,75	885 773,75
77	Produits exceptionnels	3 240 488,00	0,00	-21 496,60	-21 496,60
TOTAL RECETTES		1 628 866 543,28	24 834 367,91	144 220 183,52	169 054 551,43

■ Par politique publique

Le tableau ci-dessous retrace les ajustements proposés en dépenses sur chaque politique publique.

Politiques publiques	Fonctionnement	Investissement	Total
01 - Enfance et famille	55 280,00	86 080,00	141 360,00
02 - Cohésion sociale	90 670,00	100 000,00	190 670,00
04 - Santé publique	17 500,00	0,00	17 500,00
05 - Personnes âgées	32 858,00	73 824,00	106 682,00
06 - Personnes handicapées	80 000,00	0,00	80 000,00
07 - Education	2 732 038,00	-2 791 703,00	-59 665,00
08 - Jeunesse et sports	730 000,00	-7 500,00	722 500,00
09 - Routes	1 082 000,00	17 692 040,00	18 774 040,00
10 - Transports	2 101 600,00	-28 128,95	2 073 471,05
11 - Logement	205 000,00	0,00	205 000,00
13 - Aménagement numérique	0,00	3 854 916,97	3 854 916,97
14 - Solidarité territoriale	0,00	3 919 662,00	3 919 662,00
15 - Eau	445 500,00	2 572 000,00	3 017 500,00
16 - Agriculture	19 300,00	280 881,00	300 181,00
17 - Forêt et filière bois	0,00	0,00	0,00
20 - Environnement et développement durable	558 166,00	952 889,23	1 511 055,23
22 - Europe, Développement, Innovation	0,00	140 000,00	140 000,00
23 - Attractivité et tourisme	130 200,00	286 000,00	416 200,00
24 - Culture et citoyenneté	63 200,00	3 481 791,00	3 544 991,00
28 - Sécurité	23 000,00	70 873,00	93 873,00
29 - Coopération internationale	143 138,00	0,00	143 138,00
31 - Ressources humaines	-200 000,00	0,00	-200 000,00
32 - Administration générale	604 000,00	1 393 000,00	1 997 000,00
33 - Bâtiments départementaux	30 000,00	255 100,00	285 100,00
34 - Finances	4 520 740,00	-20 918 996,55	-16 398 256,55
38 - Montagne	0,00	270 000,00	270 000,00
Total Dépenses	13 464 190,00	11 682 728,70	25 146 918,70

Hors mouvements entre budget principal et budgets annexes.

Dans la suite du document une présentation synthétique de chacune de ces politiques permet de préciser les différentes actions conduites par le Département.

Le détail des crédits, créations, mouvements, clôtures d'autorisation de programme (AP) et autorisation d'engagement (AE) de chaque politique font, quant à eux, l'objet, d'une annexe jointe au présent document.

ENFANCE ET FAMILLE

Les principaux ajustements budgétaires sur la politique enfance et famille :

- **pour la protection maternelle et infantile**, des crédits supplémentaires sont demandés afin de financer, en fonctionnement, la deuxième phase du marché relatif à l'élaboration d'un référentiel d'intervention en protection maternelle et infantile (PMI) (**25 080 €**), l'augmentation de la dotation globale versée aux centres d'action médico-sociale précoce (**11 750 €**) et, en investissement, les subventions accordées aux établissements associatifs d'accueil du jeune enfant (**70 000 €**) ainsi que l'achat par les directions territoriales de matériel médical et matériels divers (**16 080 €**).

- **pour l'aide sociale à l'enfance (APE)** aucun crédit supplémentaire n'a été sollicité. Toutefois, au vu de l'inflation actuelle et des évolutions de charges de personnel (augmentation de la valeur du point, prime Ségur), il sera nécessaire de réexaminer les besoins de crédits lors de la prochaine étape budgétaire.

50 000 € sont inscrits en recettes correspondants à des remboursements sur rémunération.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	55 280 €
	RECETTES
	50 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	86 080 €
	RECETTES
	-

COHÉSION SOCIALE

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans la suite des effets contextuels de l'année 2022 avec une augmentation des ménages ayant recours à l'aide alimentaire et dont la précarisation s'accroît. Ce budget supplémentaire vise aussi à soutenir de nouvelles orientations concernant la politique de prévention et de lutte contre les violences conjugales et intra familiales.

Ainsi, des mouvements de crédits sont proposés afin de répondre :

En dépenses :

- au nécessaire soutien des actions de solidarité (épiceries sociales, aides alimentaires...) auprès d'associations et partenaires du Département, par le biais de subventions de fonctionnement (+ 120 000 €).
- au déploiement opérationnel du transfert de politique de lutte et de prévention des violences conjugales et intra familiales sur le volet investissement afin de financer le projet de Maison départementale des femmes à Grenoble (+ 100 000 €).

En recettes :

- au réajustement de recettes dans le cadre du ReactUE concernant deux actions à visée d'insertion pour les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) (- 126 775 €).
- à la compensation par l'État de la revalorisation du RSA (+ 1 580 440 €).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	90 670 €
	RECETTES
	1 453 665 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	100 000 €
	RECETTES
	-

SANTÉ PUBLIQUE

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans la poursuite du contexte 2022 marqué et fragilisé par la crise sanitaire. L'offre médicale demeure toujours sous tension et inégalement répartie sur les territoires. Des actions de mobilisation et sensibilisation des publics, par des actions fortes d'« aller vers » seront également renforcées pour cette année grâce à la future mise en service du camion de radiologie.

Ainsi, des mouvements de crédits sont proposés afin de répondre :

En dépenses :

- à la réalisation par un organisme extérieur d'actes de radiologie.

En recettes :

- au recouvrement de recettes dans le cadre du remboursement des vaccins par la Sécurité sociale.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	17 500 €
	RECETTES
	26 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

PERSONNES ÂGÉES

Le budget supplémentaire au titre de la politique **personnes âgées** ne connaît pas de demandes de dépenses complémentaires majeures. Le besoin complémentaire concerne ainsi des **frais d'actes et de contentieux** et le **forfait résidence autonomie**.

Concernant les **recettes**, elles sont légèrement à la hausse en raison de l'ajustement de la dotation de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour le **forfait résidence autonomie** et des **régularisations** sur le volet allocation personnalisée d'autonomie (APA) « prestataire ».

Sur la section **investissement**, il est principalement à retenir un soutien du Département au titre de la **dotation complémentaire** pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Plusieurs points sont également à noter. Ainsi, nous constatons, une **hausse sur la partie accueil familial**.

Sur le volet **domicile**, concernant l'**APA**, la baisse des heures réalisées par les SAAD et le report d'une partie de ces heures vers le « grès à grès » se maintiennent.

Par ailleurs, dans les suites de l'avenant 43, **la revalorisation de la valeur du point « avenants 51 et 52 » est intégrée au budget de la politique autonomie**.

Il est prématuré de procéder au budget supplémentaire à des ajustements importants compte tenu de la nature et des modalités de gestion de ces dispositifs. Il est impératif de surveiller et d'analyser les tendances ainsi dégagées pour mettre en adéquation d'ici la fin de l'année les inscriptions budgétaires et les prévisions de réalisations.

En investissement, suite à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « **Innovation** », 104 projets ont été retenus pour une prévision à hauteur de **1 853 602 €**. Un nouvel appel à manifestation sera lancé à l'automne.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	32 858 €
	RECETTES
	430 358 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	73 824 €
	RECETTES
	256 285 €

PERSONNES HANDICAPÉES

Le budget supplémentaire au titre de la politique **personnes handicapées** ne connaît pas de demandes de dépenses complémentaires majeures. Le besoin complémentaire concerne le **marché de l'accueil familial** et la **carte mobilité inclusion (CMI)**.

Concernant les recettes, elles sont légèrement à la hausse du fait de **nouvelles recettes CNSA** (mission d'appui opérationnelle) et de **régularisations** sur le volet prestation de compensation du handicap (PCH) « prestataire ».

Plusieurs points sont également à noter. Nous constatons ainsi une **baisse sur l'accueil familial** et une **hausse sur l'hébergement allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)**.

Sur le volet **domicile**, dans le cadre du schéma autonomie, les **mesures nouvelles** au titre du service d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**) ont été intégrées.

S'agissant de la PCH, des évolutions similaires à ce qui est constaté pour l'APA sont décelées et continueront à être suivies et analysées pour une traduction lors de la décision modificative.

En **investissement**, suite à l'**AMI « Innovation »**, 104 projets ont été retenus pour une prévision à hauteur de **835 602 €**. Un nouvel appel à manifestation devrait être lancé à l'automne.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	80 000 €
	RECETTES
	556 088 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

AGRICULTURE

Les compléments budgétaires sur la **politique agriculture** sont des ajustements mineurs et concernent :

+ 19 300 € en crédits de fonctionnement, pour le soutien à l'installation de jeunes agriculteurs (10 000 €) et le soutien aux agriculteurs investis dans les concours agricoles ou le salon de l'agriculture de Paris.

+ 280 881 € en crédits d'investissement, essentiellement pour tenir compte du rythme d'avancée effectif des projets aidés sur l'opération « Méthanisation » (278 881 € issus de la taxe d'aménagement).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	19 300 €
	RECETTES
	1 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	280 881 €
	RECETTES
	-

EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

Dans le cadre de l'aide au développement des territoires et à l'attractivité des territoires, le Département a engagé une politique volontariste en faveur de la création de tiers-lieux à la fois par un soutien à l'investissement et au fonctionnement.

Dans le cadre de l'appel à projets « Tiers-lieux », 15 conventions pluriannuelles de financement ont déjà été conclues. L'ajustement budgétaire proposé vise à ajuster le besoin de financement des projets publics avec une inscription de crédits de **135 000 €** demandée au titre de la dotation départementale.

Dans le cadre du programme Nano 2022 qui est terminé, l'année 2023 correspond aux règlements des soldes d'opération.

Il convient d'ajuster les crédits de paiement à hauteur de **120 000 €**.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	140 000 €
	RECETTES
	-

ATTRACTIVITÉ ET TOURISME

Essentiel à l'attractivité du territoire, le Petit Train de La Mure a été relancé en 2021. Des travaux de gestion des risques naturels doivent être réalisés par le délégant et le Département a choisi de s'appuyer pour cette mission sur la société publique locale Isère Aménagement. Une enveloppe initiale a permis de financer les premières études sur ce dossier. **L'intégration de 156 000 € supplémentaires permettra de réaliser les travaux préparatoires** nécessaires à la poursuite des interventions sur site.

Avec ses 9000 km d'itinéraires inscrits, le PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) est un véritable outil de valorisation touristique, qui contribue au succès de l'itinérance. Afin de maintenir un réseau de qualité, **le Département soutient les travaux d'entretien engagés par les maîtres d'ouvrages.** L'inscription de 130 000 € supplémentaires en fonctionnement permettra au Département de confirmer son engagement en ce sens, avec une aide globale de l'ordre de 100 € par kilomètre de sentier labellisé.

Le budget supplémentaire est également marqué par la création de 2 autorisations de programme (AP) :
- une AP de 5 M€, destinée à financer le projet de véloroute des 5 lacs, conformément au Contrat de Plan État-Région.

MONTAGNE

Les contrats de performance Alpes ISHERE de montagne (CPAI) permettent de financer des opérations structurantes pour les territoires en matière de tourisme. Au regard des nouveaux projets retenus lors de la première programmation 2023, 270 000 € supplémentaires en investissement sont proposés. Ces crédits sont issus du produit de la taxe départementale portant sur les remontées mécaniques (TDRM).

Une avance remboursable a été accordée en 2022 à la communauté de communes Cœur de Chartreuse. Au regard des difficultés financières rencontrées par la communauté de communes, le Département a décidé d'assouplir les modalités de remboursement de l'avance consentie et de différer le remboursement de l'annuité 2023.

Au regard de l'avancée de l'opération, il n'est pas prévu de crédits de paiement en 2023.

- une AP de 1,305 M€, destinée à financer d'importants travaux de rénovation d'Alpexpo, parc événementiel de Grenoble. 130 000 € de crédits de paiement sont prévus en 2023. Le montant de la participation globale du Département est celui contractualisé lors de son entrée au capital au sein de la SLP.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	130 200 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	286 000 €
	RECETTES
	-

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	270 000 €
	RECETTES
	- 90 000 €

EAU

Les travaux avec les syndicats gemapiens nécessitent des crédits en fonctionnement (390 000 € pour les aides forfaitaires) et en investissement pour les subventions aux projets de travaux et d'études (650 000 € sur taxe d'aménagement).

Des crédits de fonctionnement sont également sollicités pour le co-portage du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bas Dauphiné plaine de Valence (40 k€), ainsi que pour soutenir l'étude de réutilisation des eaux de pisciculture au bénéfice de l'association des irrigants de l'Isère (20 000 €).

En investissement, les 650 000 € de crédits GEMAPI sur taxe d'aménagement correspondent aux versements de subventions au bénéfice de leurs projets de travaux.

Pour le SYMBHI, l'avancement des travaux sur les trois programmes d'actions de prévention des inondations (Isère amont, Drac, Romanche secteur Oisans) est plus important

que prévu et nécessite une inscription de crédits supplémentaires en investissement à hauteur de 1 610 000 €.

En matière d'irrigation, compte tenu de l'avancement des travaux de l'association syndicale autorisée (ASA) du sud Grésivaudan et de l'association syndicale libre (ASL) de l'Albenc, 175 000 € supplémentaires sont prévus.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	445 500 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	2 572 000 €
	RECETTES
	-

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principaux ajustements budgétaires sur la politique environnement et développement durable concernent la taxe d'aménagement :

+ 400 230 € de crédits de fonctionnement correspondant principalement aux aides au fonctionnement des sites espaces naturels sensibles (ENS) locaux gérés par les collectivités (communes, EPCI et Parc).

+ 952 889,23 € en crédits d'investissement principalement pour les sites ENS départementaux et locaux, pour les projets de passage à faune, pour la mise en œuvre de la charte des étangs ainsi que pour l'appel à projet « Soutien à la diversité du Vivant ».

Les besoins principaux de la politique de transition écologique portent sur :

+ 157 136 € de crédits de fonctionnement pour le service public de performance énergétique de l'habitat (SPPEH), afin de permettre le versement de l'avance aux EPCI des subventions de l'État (dispositif service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)) et de la Région.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	558 166 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	952 889,23 €
	RECETTES
	-

+ 100 000 € en crédits d'investissement en dotation départementale pour les aides aux communes en complément de celles obtenues au titre du contrat de chaleur renouvelable pour des projets de chaudière bois et de solaire thermique principalement.

ROUTES

Les principaux ajustements budgétaires en **fonctionnement (+ 1,08 M€)** concernent des dépenses pour **l'entretien courant des chaussées et accotements (+ 600 k€)**, des ouvrages de protection contre les **risques naturels (+ 300 k€)** et des **pistes cyclables (+ 100 k€)**. L'augmentation est liée à la volonté de maintenir le niveau de service pour assurer la sécurité des usagers au quotidien.

Les dépenses **d'investissement** augmentent de **17,7 M€**. Cette hausse est due d'une part à une programmation conséquente de travaux **d'assainissement de plateforme (+ 2 M€)** pour mieux préserver la plateforme routière, de travaux de protection contre les **risques naturels (+ 2,5 M€)** et d'aménagement de **pistes cyclables (+ 2,5 M€)** pour sécuriser le réseau. Les crédits supplémentaires permettront d'autre part le renforcement et l'extension du réseau avec la **modernisation du réseau (+ 2,2 M€)**, la réparation des **ouvrages d'art (+ 2,8 M€)**, le **renforcement de chaussées (+ 4 M€)** et les **études** en lien avec les projets **(+ 700 k€)**. Ces augmentations sont compensées partiellement par le décalage de certains projets **portés par les tiers (- 1,3 M€)**. Par ailleurs, le programme « **bâtiments pour l'exploitation routière** » est abondé de 2 M€ compte tenu de l'avancement des opérations.

Les **recettes de fonctionnement (+ 133 k€)** correspondent à des recettes perçues dans le cadre de la convention d'entretien de la RD 1075 avec la Drôme et des révisions négatives.

Les **recettes d'investissement (+ 2,5 M€)** concernent en particulier la participation de l'État au projet de **suppression du passage à niveau n°27 à Brignoud** sur la commune de Villard-Bonnot **(+ 1,83 M€)** dont les travaux viennent de démarrer, de SNCF Réseau pour la **reprise de joints de chaussée** réalisée par le Département **(+ 384 k€)** et du FEDER pour **l'aménagement de la Via Rhôna** sur les communes de Chavanoz et Villette d'Anthon **(+ 182 k€)**.

Une **augmentation globale des AP de 11,4 M€** est nécessaire pour couvrir la réévaluation d'opérations et l'inscription de nouvelles opérations, en particulier pour les contrats de maîtrise d'œuvre d'opérations structurantes **(+ 2 M€)**, la réalisation d'aménagements cyclables dont la Belle Via, la véloroute V63 **(+ 2 M€)**, des travaux de protection contre les risques naturels **(+ 3 M€)** dont la sécurisation de Pont-en-Royans qui est éligible au fonds vert, des travaux d'ouvrages d'art suite aux inspections détaillées **(+ 3 M€)** et la modernisation du PC routes **(+ 1 M€)**.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	1 082 000 €
	RECETTES
	133 920 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	17 692 040 €
	RECETTES
	2 597 872 €

TRANSPORTS

Les principaux ajustements budgétaires en **fonctionnement** concernent l'abondement du budget dédié **au transport des élèves en situation de handicap (+ 1,85 M€)** compte tenu de l'augmentation des bénéficiaires à la rentrée 2022 (+ 4 %), de l'adaptation des services pour accompagner les élèves en stage et de la hausse des coûts de transport (personnel et carburant). **Un complément de 162 k€ permet d'honorer la participation du Département aux dépenses de fonctionnement du syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG)**, en application des statuts, des règles définies de répartition des charges supports entre membres et du programme opérationnel 2023.

Les **dépenses d'investissement** sont globalement stables, compte tenu de l'état d'avancement de l'aménagement du **pôle bord de piste de l'école nationale de l'aviation civile (ENAC) (+ 51 k€)** compensées par le décalage des opérations portées par le délégataire de l'aéroport **(- 87 k€)** dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Les inscriptions en **recette de fonctionnement (+ 119 k€)** correspondent à des redevances d'occupation de bâtiments départementaux par l'ENAC et Oyonnair.

LOGEMENT

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre du contexte de l'année 2022 (hausse du prix de l'énergie, multiplication des passoires énergétiques...) et également dans un nouveau cadre réglementaire lié à l'évolution du dispositif de service public de la rénovation de l'habitat.

Ainsi, des mouvements de crédits sont proposés afin :

- de poursuivre l'accompagnement des ménages pour la rénovation de leur habitat dans le cadre de la période de transition entre la fin du programme d'intérêt général (PIG) et le démarrage du nouveau dispositif France Renov' avec en effet parallèle, des recettes supplémentaires **(+ 210 000 € en dépenses et 80 000 € en recettes)**.

La **baisse des recettes d'investissement (- 1,1 M€)** correspond aux participations de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le **pôle bord de piste de l'ENAC** qui ont finalement été perçues dès fin 2022 par le Département.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	2 101 600 €
	RECETTES
	119 360 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 28 128,95 €
	RECETTES
	- 1 127 256 €

- de restituer des crédits de logistique non utilisés dans le cadre des conférences départementales de l'habitat **(- 5 000 €)**.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	205 000 €
	RECETTES
	80 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Le principal ajustement budgétaire pour la politique aménagement numérique résulte de la modification des modalités de contribution au réseau d'initiative publique par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, tel qu'approuvé par la Commission permanente du 27 janvier 2023.

Alors qu'elle prévoyait auparavant de devenir co-proprétaire du réseau à hauteur de 23,5 % environ, soit un montant de 70,5 M€, il a été acté que la contribution de la Région prenne la forme d'une subvention, d'un montant forfaitaire de 120 € par ligne raccordable, sans contrepartie patrimoniale. Le montant prévisionnel maximal de cette contribution s'établit désormais à 56,4 M€ pour la construction de 470 000 prises d'ici mi-2025. Cette évolution entraîne un rééchelonnement du versement des subventions, et diminue les recettes à percevoir en 2023, en les reportant partiellement sur l'exercice 2024.

Enfin, au vu du résultat du compte administratif pour le budget annexe, le BS 2023 présente un réajustement du remboursement de l'avance de trésorerie du budget principal par le budget annexe d'un montant de 3 839 916 €.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 21 496,60 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	3 854 916,97 €
	RECETTES
	- 7 160 083,03 €

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Au travers de sa politique solidarité territoriale, le Département traduit son engagement auprès des collectivités notamment par le soutien qu'il apporte à leurs projets d'investissements. Ainsi, plus de 50 M€ ont été réservés au budget prévisionnel 2023 dont 17 M€ pour les projets retenus dans le cadre du plan écoles.

Le budget supplémentaire 2023 est marqué par l'inscription de 3 919 662 € complémentaires en investissement afin d'accompagner l'ensemble des dossiers déposés par les différents maîtres d'ouvrages. 3 908 321 € relèvent de la dotation départementale et seront répartis entre les différentes politiques publiques lors d'une prochaine commission permanente.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	3 919 662 €
	RECETTES
	-

ÉDUCATION

Face à l'inflation (énergie, alimentaire, carburant) sont inscrits :

500 000 € sur la ligne dotation de fonctionnement collèges publics et 320 000 € sur la ligne collèges privés (principe de parité avec les compléments collèges publics 2022).

1,3 M€ pour la subvention d'équilibre du budget annexe cuisine centrale et 230 000 € pour la participation au fonctionnement des demi-pensions.

Pour poursuivre les projets en faveur du numérique, 100 000 € en fonctionnement et 400 000 € en investissement abondent les lignes informatique collèges pour la sécurité informatique (transfert de compétence de l'État). Compte tenu du succès du territoire numérique éducatif, 1,28 M€ sont ajoutés à la ligne en faveur des communes (couverts par une recette du BP).

Pour le bâti, les dépenses du plan pluriannuel de rénovation des collèges (PPRC) sont réduites de 1,16 M€ et celles du plan pluriannuel de maintenance (PPMA) de 3,31 M€ suite

au décalage de calendrier. En recettes sont prévus 115 000 € suite à un protocole transactionnel pour désordres de travaux publics et 1,6 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement.

Concernant les AP, celle de la participation à la construction d'une cuisine à Crolles est clôturée, celle du CPER enseignement supérieur est augmentée de 8 M€.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	4 054 526 €
	RECETTES
	1 711 038 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 2 791 703 €
	RECETTES
	1 598 568 €

JEUNESSE ET SPORTS

Dans le cadre de la politique jeunesse et sports, les crédits complémentaires sollicités à hauteur de 70 000 € doivent permettre, en lien avec les Jeux Olympiques de Paris 2024, le lancement, à compter d'octobre 2023, d'un événement sportif fédérateur des communes labélisées Terre de Jeux 2024.

Par ailleurs, la sollicitation de plus en plus importante du pack éco-événement avec plus de 900 000 gobelets par an et l'augmentation de certaines dépenses nécessitent un crédit supplémentaire de 57 500 €.

Enfin, la clôture du pack loisirs et la forte sollicitation du dispositif Tattoo Isère nécessite l'inscription d'un crédit supplémentaire de 600 000 €.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	730 000 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 7 500 €
	RECETTES
	-

CULTURE ET CITOYENNETÉ

La politique culturelle du Département de l'Isère, toujours aussi engagé en faveur du patrimoine et des équipements ouverts au public, nécessite un budget supplémentaire notamment en crédits d'investissement.

Plusieurs opérations de maintenance sur les bâtiments culturels requièrent des crédits travaux complémentaires (aménagement du Palais du Parlement, abords des gares du Petit Train de La Mure, requalification des jardins du Musée dauphinois...) pour 3,2 M€. Une enveloppe de 180 000 € est également nécessaire afin de renforcer la sécurisation de certains musées du Département. Enfin, un chantier test (92 000 €) sera mené cet été sur la restauration des berges de Vizille.

Des crédits d'études (81 000 €) sont également inscrits, afin notamment de prendre en charge l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le musée d'histoire de Vienne.

Enfin, une autorisation de programme de 3 M€ est créée au regard de l'engagement du Département sur la restauration de la Tour Perret.

En fonctionnement, le Département, engagé dans l'actualisation de l'Atlas des Paysages pour une livraison d'ici la fin de l'année, bénéficiera de subventions acquises auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) à hauteur de 56 500 €.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	63 200 €
	RECETTES
	56 500 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	3 481 791 €
	RECETTES
	-

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Dans le cadre de la nouvelle convention de coopération 2023-2027, signée en avril dernier, avec la Préfecture du Guégharkunik en Arménie, un programme d'actions est prévu, ayant pour objectif le développement durable et concerté de ce territoire sur 4 volets :

- **la santé** : rénovation du centre de santé de Tsovinar, équipement en matériel et formation du personnel soignant.

- **la francophonie** : stage d'apprentissage du français pour les jeunes de Gavar, animation d'un club francophone, participation à la saison de la francophonie en Arménie, stage de perfectionnement.

- **la culture** : ateliers de danse en Arménie et représentations publiques avec la compagnie Hallet Eghayan, programme autour du théâtre, ateliers musique et chant avec le groupe Cœur de Vach'.

- **le tourisme** : structuration du tourisme de randonnée en Arménie : ateliers de sensibilisation des scolaires, organisation d'une fête de la randonnée, balisage de sentiers, formation de guides...

Le Département, sur ces actions, est aidé dans le cadre de la coopération décentralisée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères à hauteur des dépenses complémentaires nécessaires, soit 93 138 €. Par ailleurs, un abondement de 50 000 € est nécessaire sur cette politique suite au vote, dès février 2023, de l'aide en faveur du secours urgence pour les victimes du séisme en Turquie.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	143 138 €
	RECETTES
	93 138 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

SÉCURITÉ

Les ajustements de la politique sécurité concernent majoritairement les sapeurs-pompiers isérois avec en investissement, pour le service départemental d'incendie et de secours de l'Isère (SDIS38) une subvention de 50 000 € dans le cadre de la construction d'une future caserne et, pour l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Isère (UDSP38) une subvention de 20 873 € pour l'acquisition de matériels pour la formation des jeunes sapeurs-pompiers isérois.

En fonctionnement, une subvention de 5 000 € permettra un appui à l'organisation du congrès départemental des sapeurs-pompiers de l'Isère 2023.

Dans le cadre de la structuration de la politique de soutien aux associations agréées de sécurité civile iséroises il est proposé par ailleurs un soutien à hauteur de 18 000 €.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	23 000 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	70 873 €
	RECETTES
	-

RESSOURCES HUMAINES

Le budget ressources humaines concerne les frais de formation, de recrutement, de rémunération ainsi que de l'ensemble des autres dépenses en lien avec les prestations mobilisées par la direction des ressources humaines.

Le budget primitif (BP) 2023 a été marqué par une hausse de plus de 8 % par rapport au BP 2022 témoignant de la prise en compte par la collectivité des évolutions réglementaires et des besoins de ses agents. Ce BP 2023 permet de faire face aux besoins en matière de formation, de recrutement de maintien dans l'emploi, de stratégie handicap ainsi qu'aux prestations.

La masse salariale des agents est certes en augmentation suite aux mesures nationales de réévaluation salariale de 2022 mais reste conforme aux prévisions du budget primitif.

Les seuls ajustements nécessaires pour ce budget supplémentaire concernent les actions entreprises sur la politique inclusive en faveur des personnes en situation de handicap. L'amélioration sensible de notre taux de travailleurs en situation de handicap nous permet de faire diminuer notre contri-

bution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (- 200 k€) tout en percevant plus d'aides de ce même organisme.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 200 000 €
	RECETTES
	306 500 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

Osez l'Isère!

Hôtel du Département - 7, rue Fantin-Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 76 00 38 38 - Internet : www.isere.fr

